



COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.

Toutes les communes doivent faire face à une diminution des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

Les investissements 2021 ont pu être réalisés par la commune sans recourir à l'emprunt.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Challans Gois Communauté (pour compenser la perception des taxes économiques en lieu de la place de la commune), provisoirement fixée à 327.566€, a été revu à la baisse par la CLECT à hauteur de 297 360€ en 2017, puis à 247 125,43€ en 2018 pour tenir compte de la prise en charge du contingent SDIS par Challans Gois Communauté en lieu et place des communes. Ce montant a de nouveau été revu à la baisse en 2019 à hauteur de 245 326,33€ pour tenir compte de la revalorisation du contingent SDIS, et de la compétence jeunesse, à hauteur de 242 957,84€ en 2020 pour tenir compte de la revalorisation du contingent SDIS,. Le montant attribué en 2021 est identique à celui de 2020 car aucun transfert de charges ni aucune évolution n'ont été constatés sur cet exercice.

Conformément à l'objectif fixé par l'Etat d'évolution des dépenses de fonctionnement, les orientations du projet de budget 2022 ont pour objets la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.



LE BUDGET GENERAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022

La section de fonctionnement dégage pour l'exercice 2021 un excédent de 1 500 307,00€. Le résultat antérieur étant de 1 116 511,24€ le résultat à affecter en 2022 est de 2 616 818,24€.

Le solde de la section d'investissement en 2021 est positif à hauteur de 204 660,45€. Le résultat antérieur négatif de 556 768,39€ fait ressortir un résultat de clôture déficitaire de 352 107,94€.

Les restes à réaliser 2021 en dépenses se chiffrent à 1 640 794,93€ et en recettes à 806 924,06€.

Le besoin de financement global est donc de 1 185 978,81€.

En conséquence, Il est proposé d'affecter en recette d'investissement la somme de 1 185 978,81€ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement d'investissement, et de reporter 1 430 839,43€ au compte 002 en recette de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget total N-1	Réalisé N-1	Proposé
011 - Charges à caractère général	1 302 500.00	1 000 738.97	1 237 000.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 690 400.00	1 628 295.65	1 700 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	514 310.00	387 317.62	475 210.00
66 - Charges financières	87 566.52	79 403.21	81 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 946.54	182 204.54	170 000.00
014 - Atténuations de produits	292 993.00	292 993.00	292 993.00
67 - Charges exceptionnelles	3 700.00	1 113.78	3 700.00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000.00	0.00	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	1 143 522.72	0.00	1 692 008.27
TOTAL DEPENSES	5 257 938.78	3 572 066.77	5 651 911.27

Chapitre 011 Charges à caractères général

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, fournitures et entretien des bâtiments, primes d'assurances, contrats de maintenances, prestations de services...

Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés

Il convient de prévoir pour 2022 les charges liées à la création d'un poste à 100% pour la gestion de la bibliothèque ainsi que les charges de personnel liées à l'entretien des équipements.



Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes

Pour 2022, ce chapitre prévoit principalement :

- Les contributions aux syndicats
- Les indemnités des élus
- Les subventions aux associations et au CCAS

Par ailleurs, il est rappelé qu'une partie des participations versées au SYDEV jusqu'en 2018 en section d'investissement, sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte 65548 depuis 2019.

Chapitre 66 charges financières

Sont retracés ici, les intérêts de la dette. La commune a eu recours à un emprunt de 200 000€ en 2020.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section.

Ce sont des écritures comptables ne générant pas de sortie de fonds. Ce sont les amortissements des biens mobiliers.

Chapitre 014 Atténuation de produit

Il s'agit du Fonds de Garantie Individuelle de Ressource institué en 2010 lors de la réforme de la taxe professionnelle. Ce montant est reversé à l'Etat et vient en diminution des recettes fiscales.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrent les éventuels intérêts moratoires, amendes, et titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 692 008,27€. Ce virement ne nécessite pas d'écriture comptable, c'est pourquoi le réalisé 2021 indique un montant à 0€.



RECETTES	Budget total N-1	Réalisé N-1	Proposé
74 - Dotations, subventions et participations	1 126 566.81	1 080 524.73	952 000.00
73 - Impôts et taxes	2 628 421.84	2 849 849.37	2 833 766.84
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 000.00	270 340.22	249 000.00
77 - Produits exceptionnels	7 000.00	3 357.01	500.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 805.00	26 584.15	60 805.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 116 145.13	1 116 511.24	1 430 839.43
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00	664 524.95	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	80 000.00	127 275.69	95 000.00
013 - Atténuations de charges	50 000.00	49 913.39	30 000.00
76 - Produits financiers	0.00	4.26	0.00
TOTAL RECETTES	5 257 938.78	6 188 885.01	5 651 911.27

Chapitre 74 Dotations subventions, participations

Sont retracées ici principalement, les allocations compensatrices de la fiscalité directe et les dotations de l'Etat : Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation.

Ces dotations ont connu une baisse régulière de 2014 à 2017 soit -18,53% sur la période. Depuis 2018, il est à noter une légère hausse : +2,20% en 2018, +2,37% en 2019, +1,97% en 2020 et +1,66% en 2021. Le montant total perçu en 2021 est de 864.290 € alors qu'entre 2008 et 2014 les montants annuels représentaient entre 875 826€ et 965 408€.

Les montants 2022 n'ont pas encore été notifiés. Les prévisions feront l'objet d'une décision modificative si nécessaire.

Chapitre 73 Impôts et taxes

L'état fiscal indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les taxes n'a pas encore été transmis par les services fiscaux. Les bases prévisionnelles 2022 augmenteront de 3,4% par application du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (amendement parlementaire).

Ainsi et selon ces bases revalorisées, le produit fiscal attendu pour 2022 est estimé à 2 556 309 €.

Le budget primitif 2022, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés à la population Belleverine.

Compte tenu des conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire faisant l'objet d'une délibération présentée à cette même séance, il est proposé pour 2022 une augmentation de 1% des taux d'imposition pour les taxes de foncier bâti et de foncier non bâti, afin de porter le produit fiscal attendu pour 2022 à 2.577 317€.

Ce chapitre retrace également l'attribution de compensation de Challans Gois, stable pour 2022, ainsi que les recettes suivantes :

- Droits de place
- Droits de stationnement
- Fourrière

Chapitres 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

On retrouve ici notamment :



- Les concessions dans le cimetière
- Les frais d'inhumation
- Les recettes issues de la restauration scolaire, des transports scolaires, de l'enlèvement des déchets ostréicoles
- Les remboursements de sinistres
- Les frais facturés au budget assainissement

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Ce sont des produits tels que les dons : quêtes des concerts d'été et divers remboursements de charges telles que les pénalités de retard d'inscription aux transports scolaires.

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Les travaux effectués en régie font l'objet d'écritures d'ordre. Pour 2022, sont prévus notamment la réfection des sanitaires des Paludiers, et des sanitaires du cimetière.

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Ce chapitre enregistre le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement. A noter l'évolution importante du résultat de fonctionnement depuis 2018. En effet, le budget 2018 a dû absorber le déficit des zones artisanales, le résultat était alors de 0 €, pour passer à 923 182,91 € en 2019, 1 259 875,30 € en 2020, 1 116 511,24€ en 2021 et 1 430 839,43€ en 2022.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

On retrouve dans ce chapitre les loyers perçus dans le cadre des locations de salles, des logements communaux, de locaux professionnels et administratifs.

Comme en 2018, le budget général a récupéré sur l'exercice 2019 une partie de l'excédent du budget assainissement (300 000€). Compte tenu de l'excédent réalisé fin 2021, il n'est pas prévu un nouveau prélèvement en 2022.

Chapitre 013 Atténuation de charges

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents. Ces sommes sont donc difficilement prévisibles d'une année sur l'autre.



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE	Budget total N-1	Total Budget
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement re	556 768.39	352 107.94
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 805.00	60 805.00
041 - Opérations patrimoniales	21 500.00	21 500.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	303 853.85	310 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	15 000.00	2 300.00
204 - Subventions d'équipement versées	19 020.50	13 664.50
21 - Immobilisations corporelles	621 299.24	876 165.31
23 - Immobilisations en cours	2 386 395.98	3 271 965.12
TOTAL DEPENSES	3 954 642.96	4 908 507.87

Le chapitre 16 est destiné au remboursement du capital de la dette pour 310 000€.

Les principaux investissements prévus en 2022 sont :

L'aménagement du chemin des mûres et des ormeaux	350 000€
La seconde tranche des travaux de l'Eglise	470 000€
La réhabilitation de l'étage de la Résidence Billon	793 000€
La première tranche de travaux de l'aménagement du centre bourg	250 000€
L'acquisition du bâtiment Espace Terre Mer	334 000€
Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire (maîtrise d'œuvre)	150 000€

RECETTES PAR CHAPITRE	Budget total N-1	Total Budget
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 143 522.72	1 692 008.27
024 - Produits de cessions	77 775.00	39 000.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 946.54	170 000.00
041 - Opérations patrimoniales	21 500.00	21 500.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 288 584.28	1 470 158.81
13 - Subventions d'investissement	1 115 520.42	923 924.06
16 - Emprunts et dettes assimilées	134 794.00	591 916.73
204 - Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	0.00	0.00
TOTAL RECETTES	3 954 642.96	4 908 507.87

En recettes on peut noter :

Les amortissements	170 000,00€
Encaissement des crédit-baux Hardouin et CC Challans Gois (chapitre 16)	34 794,00€
Le virement de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement	1 692 008,27€
Le produit des cessions (Cession parcelles rue des Ecoles à Vendée Logement)	39 000,00€
Dotations et réserve	
(FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé)	1 470 158,81€
Les subventions attribuées pour financer les travaux	923 924,06€
(dont 307 000€ pour la résidence Billon, 606 000€ pour l'église)	



BUDGET ASSAINISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022

Le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2021 se chiffre à 8 210,17€. Le résultat antérieur étant de 840 865,57€, le résultat à affecter est de 849 075,74€.

Le solde de la section d'investissement en 2021 est positif à hauteur de 57 871,72€. Le résultat antérieur positif à hauteur de 138 675,02€ fait ressortir un résultat de clôture positif de 196 546,74€.

Les restes à réaliser 2021 en dépenses se chiffrent à 59 696,03€.

En conséquence, Il est proposé de reporter en recettes de fonctionnement au budget 2022 la somme de 849 075,74€.

Section d'exploitation

DEPENSES	Budget Total N-1	Réalisé N-1	Total Budget
011 - Charges à caractère général	206 300.00	147 304.64	226 300.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00	14 805.00	20 000.00
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00	1 400.00	10 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	741 504.93	0.00	712 375.74
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	192 603.64	192 603.64	210 000.00
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	16 500.00	0.00	16 500.00
TOTAL DEPENSES	1 186 908.57	356 113.28	1 195 175.74

RECETTES	Budget Total N-1	Réalisé N-1	Total Budget
77 - Produits exceptionnels	0.00	8 925.00	0.00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	340 000.00	349 355.45	340 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 043.00	6 043.00	6 100.00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	840 865.57	840 865.57	849 075.74
TOTAL RECETTES	1 186 908.57	1 205 189.02	1 195 175.74

La section d'exploitation s'équilibre à 1 195 175,74€.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements ainsi que la location du terrain de la station d'épuration au budget général de la commune.

Le virement à la section d'investissement est de 712 375,74€.



Section d'investissement

DEPENSES	Budget Total N-1	Total Budget
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 043.00	6 100.00
21 - Immobilisations corporelles	173 506.71	165 526.45
23 - Immobilisations en cours	661 974.08	707 608.53
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 509.80	7 600.00
20 - Immobilisations incorporelles	163 750.00	172 087.50
020 - Dépenses imprévues (investissement)	60 000.00	60 000.00
TOTAL DEPENSES	1 072 783.59	1 118 922.48
RECETTES	Budget Total N-1	Total Budget
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	138 675.02	196 546.74
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 603.64	210 000.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00
021 - Virement de la section d'exploitation	741 504.93	712 375.74
TOTAL RECETTES	1 072 783.59	1 118 922.48

La section d'investissement s'équilibre à 1 118 922,48€.

Constituée du virement de la section d'exploitation, des amortissements et de l'excédent de l'exercice antérieur, les recettes permettent de réaliser la rénovation des réseaux d'assainissement des eaux usées

BUDGET LOTISSEMENT SAINT LOUIS

I-Eléments de contexte

Le budget annexe lotissement « Saint-Louis » fut créé le 21 février 2022 afin de répondre à une demande croissante des usagers primo-accédants en quête de terrains à bâtir à prix accessibles.

Ce budget retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération. L'aménagement du lotissement « Saint Louis » permettra la création d'une vingtaine de lots à bâtir au total (20 lots communaux et 2 lots aidés).

Ce budget lotissement ayant une comptabilité de stocks, les travaux et ventes de terrains sont prévus à la section de fonctionnement, pour être transférés à la fin de l'exercice en section d'investissement dans le compte de stocks de terrains aménagés.

Les travaux d'aménagement et les ventes ne seront pas réalisés sur cet exercice comptable.

II-La section d'exploitation - Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses de Fonctionnement:Chapitres	Proposition BP2022	Recettes de fonctionnement:Chapitres	Proposition BP2022
011-Charges à caractère général	173 417,11 €	042-Transferts entre sections	173 417,11 €
DONT 6015 (achat de terrains)	85 822,11 €	DONT 71355 (variation du stock)	173 417,11 €
DONT 6045 (achat d'études)	54 595,00 €		
DONT 605 (travaux, matériels)	33 000,00 €	74-Dotations et participations	3 000,00 €
		DONT 7478 (Subvention)	3 000,00€
65-Autres charges de gestion courante	3 010,00 €		
DONT 65888 (autres charges)	3 010,00 €	75-Autres produits de gestion	10,00 €
		DONT 7588(Autres produits)	10,00 €
TOTAL	176 427,11 €	TOTAL	176 427,11 €

III-La section d'investissement – Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement:Chapitres	Proposition BP2022	Recettes d'investissement:Chapitres	Proposition BP2022
040-Transferts entre sections	173 417,11 €	16-Emprunts et dettes assimilées	173 417,11 €
DONT 3555 (variation du stock)	173 417,11 €	DONT 1641 (emprunt)	173 417,11 €
TOTAL	173 417,11 €	TOTAL	173 417,11 €

IV-Les données synthétiques du budget-Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 176.427,11€ HT

Recettes et dépenses d'investissement : 176.427,11€ HT

b) Les projets de l'année 2022 sont les suivants (dépenses de fonctionnement) :

- Les acquisitions et intégrations de terrains pour 85 822,11€ HT (dont intégration de la parcelle AS24 depuis le budget principal de la Commune).
- Les dépenses de PVR estimées à 33.000 € HT.
- Les dépenses de maîtrise d'œuvre pour 26 825€ HT.



- Les dépenses d'études environnementales pour 4 200€ HT.
- Les dépenses de géomètre, de publicité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le solde.

b) Les recettes prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Une subvention du département (aide aux études) d'un montant de 3 000 €
- Un emprunt d'équilibre d'un montant de 173.417.11 €